

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18368 - 71ÈME ANNÉE

Annulation de toutes les mutations de policiers à La Réunion en 2014

Après un jugement historique, vers la fin du piston dans les mutations ?



20 juin 2014, manifestation devant la préfecture pour une réforme du système des mutations.

À la fin du mois de janvier, le tribunal administratif de Paris a décidé d'annuler toutes les mutations des policiers pour La Réunion, la Guadeloupe et Bordeaux. En cause : l'opacité des conditions dans lesquelles des policiers sont nommés dans des lieux très demandés. Les mutations en fonction des appuis politiques ou syndicaux des demandeurs sont clairement remises en cause. La justice casse un système qualifié de clientéliste. Depuis plusieurs années, des policiers réunionnais en poste en France luttent pour remettre en cause ce système de mutation qui leur interdit quasiment toute possibilité de revenir travailler à La Réunion, à moins de démissionner de la fonction publique. Cette décision de justice donne un énorme coup de pied dans la fourmière. Plus de 1.000 mutations seront réexaminées. Gageons qu'elle puisse faire avancer la cause défendue par nos compatriotes.

Pour un jeune Réunionnais qui est reçu au concours de gardien de la paix, les règles sont connues d'avance. Il devra servir d'abord en France. Ce qui l'est moins, c'est que pour revenir à La Réunion, c'est le parcours du combattant. Depuis que le système des mutations privilégie l'ancienneté

dans la fonction à l'ancienneté de la demande, les chances pour un Réunionnais de rentrer dans son île avant la retraite sont très réduites, à moins de démissionner de la fonction publique. Pour espérer revenir dans son île, un Réunionnais est obligé de demander à travailler dans les zones les plus difficiles, pour accumuler des points qui pourront peut

être un jour lui donner une chance de voir sa demande satisfaite après plus de 20 ans de services.

C'est pourquoi une demande des policiers, soutenus notamment par Nou lé Kapab-Ajfer et le Parti communiste réunionnais, est de revenir au système de l'ancienneté de la demande, alors que c'est celui de l'ancienneté dans la fonction qui est en vigueur.

Condamnation du clientélisme

Mais ce qui complique plus encore le retour des policiers à La Réunion, c'est l'existence d'un système parallèle, celui de la « liste piston ». Des personnes arrivent à venir à La Réunion parce qu'ils arrivent à bénéficier de l'appui d'un syndicat ou d'un responsable politique, et arrivent à obtenir une mutation pour La Réunion tandis que d'autres Réunionnais qui n'ont pas suffisamment de « connaissances » sont contraints de rester en France. Ce traitement discriminatoire s'appelle la « liste piston ».

Car pour contourner le système officiel, sont créés « sur mesure un poste qui, sur le papier, n'existe pas. Les syndicats disposent en effet d'une liste discrétionnaire, dont l'importance est fonction de leur représentativité », précise « le Parisien » du 2 mars dernier. C'est ce système que le tribunal administratif de Paris vient de condamner avec une décision qui fera date : l'annulation des mutations de tous les policiers nommés en 2014 à La Réunion, en Guadeloupe et à Bordeaux. Ce jugement fait suite à une plainte déposée par trois policiers victimes du système de la « liste piston ».

« Au lieu de me plaindre, j'ai décidé d'agir »

Dans « l'Observateur », un des plaignants a révélé le 4 mars dernier pourquoi il a choisi de passer à l'action :

« Tout a commencé il y a deux ans. Après avoir bourlingué dans différents commissariats d'Île-de-France, j'ai eu envie de changement, car en banlieue, le quotidien des policiers est difficile. J'ai donc demandé ma mutation en Outre-mer, d'où ma compagne est originaire.

Je savais que les demandes pour partir là-bas étaient nombreuses, mais j'étais confiant : grâce à mon ancienneté, j'avais cumulé plus de 2.000 points. Je me doutais donc que j'allais être bien classé.

Les résultats ont dépassé mes espérances : j'étais premier sur la liste des mutations. Mais j'ai vite déchanté.

Quelques semaines plus tard, j'ai appris que ma demande avait été refusée et qu'un collègue qui avait cumulé moins de points que moi avait été muté à ma place. Je n'ai pas

compris.

Je savais que la mutation au piston existait, mais je n'y avais jamais été confronté directement.

Alors, au lieu de me plaindre, j'ai décidé d'agir : face à cette injustice, j'ai lancé un appel sur les réseaux sociaux, afin de recueillir des témoignages d'autres policiers ayant déjà été confrontés à une telle situation.

Rapidement, nous avons constitué un petit groupe, composé d'une vingtaine de fonctionnaires de police, avant de contacter une avocate, Maître Anne-Constance Coll, dans le but de déposer une plainte collective.

Malheureusement, de nombreux collègues ont fini par se rétracter, rebutés par les frais que cela engendrait et les éventuelles conséquences qu'une telle démarche pourrait avoir sur leur carrière. Finalement, nous n'avons été que trois policiers à déposer plainte.

Face à notre rébellion, l'administration ne nous a donné que de vagues réponses : selon elle, elle n'avait pas de comptes à rendre et faisait ce qu'elle voulait avec les mutations des fonctionnaires.

C'est effectivement ce qu'il se passe dans la réalité : les policiers qui disposent d'appuis chez les syndicats ou les politiques sont favorisés. Chaque année, les fonctionnaires de police peuvent demander une mutation. Il leur suffit de choisir une ville et d'attendre une réponse, censée être déterminée par le nombre de points. Le problème, c'est que l'on ne sait pas à l'avance combien de places sont disponibles dans le lieu choisi. Ce système permet d'éviter toute contestation.

Mais il existe un autre moyen officiel de demander une mutation. Dans la police, elle est connue sous le nom de « liste piston ». Même si elle n'est pas censée exister, elle permet chaque année à des fonctionnaires qui n'ont pas les points nécessaires d'obtenir une mutation.

Ce système en place depuis bien longtemps est passé sous silence : les policiers qui en bénéficient doivent rester discrets. Mais il arrive que des collègues, heureux d'avoir obtenu leur mutation, dévoilent le fonctionnement de cette « liste piston » et expliquent que leur demande a été acceptée grâce à l'appui de personnes haut placées. »

« Ce système est totalement opaque »

Dans une interview à La1ere.fr, Anne-Constance Coll, revient sur la décision historique du Tribunal de Paris,

en date du 28 janvier : Il a choisi « d'annuler la décision implicite par laquelle le ministre de l'Intérieur a rejeté (leurs demandes) de mutation ainsi que la liste, communiquée par le ministre de l'Intérieur, des fonctionnaires de police nationale devant faire l'objet d'une mutation au titre de l'année 2014 ».

« Il était temps ! » poursuit l'avocate, « ce système est totalement opaque. Il y a trois listes dont une que l'on peut qualifier de liste piston », explique-t-elle.

Du côté des syndicats, les avis sont mitigés. Dans « le Parisien » du 2 mars,

Denis Jacob, secrétaire général du syndicat Alternative Police nationale-CFDT, affirme que « le système actuel est pervers et clientéliste. Bénéficiant trop souvent à une minorité au détriment de la majorité ».

Grand pas vers la transparence

Jimmy Terrine, président de GPX Outremer, craint les effets de cette décision. D'après lui, le système actuel « est un atout pour les syndicats. C'est ce qui leur permet de défendre certaines situations de mutation avec un regard plus humain que l'administration », dit-il à La1ere.fr, « mais d'un autre côté, certains en ont profité par le passé. Or ils n'avaient pas la légitimité et des collègues se sont retrouvés lésés ».

D'après lui, deux solutions s'offrent à l'administration. Soit « légitimer » l'affectation des fonctionnaires dont la mutation a été annulée, soit appliquer à la lettre la décision de justice, « ce qui va coûter extrêmement cher à l'administration pour faire revenir les fonctionnaires avec leurs familles, sans compter les frais de déménagement ».

Pour les Réunionnais qui dénoncent l'opacité du système et demandent sa remise en cause, le jugement du tribunal de Paris constitue à n'en pas douter une grande victoire. Gageons qu'elle puisse faire avancer leur cause, pour qu'ils puissent avoir le droit de travailler à La Réunion.

M.M.

Édito

Plan de licenciements au JIR : la direction s'épargne

Dans plusieurs de nos éditos, nous avons évoqué les problèmes rencontrés par le Journal de l'île. La presse écrite vit depuis plusieurs années une crise profonde. À La Réunion, Témoignages a été la première victime, avec l'arrêt en décembre 2013 de sa version imprimée. Maintenant, c'est au tour du JIR d'être touché. Hier, un reportage de Réunion Première a donné quelques chiffres : 18.000 exemplaires imprimés quotidiennement et 6.000 abonnés. Ce nombre d'abonnés renvoie à celui de Témoignages d'il y a quelques années. Mais une différence est notable, le JIR compte 159 salariés.

Du fait des difficultés financières rencontrées par ce journal, sa direction a déposé le bilan. Le JIR est en redressement judiciaire depuis le mois dernier. Cela ouvre une période de 6 mois au terme de laquelle il doit prouver sa viabilité. Ce temps d'observation peut éventuellement être prolongé de 6 mois. Pour redresser les comptes, la direction privilégie les licenciements. Elle a présenté vendredi en comité d'entreprise un plan de suppression d'emplois. Elle veut supprimer plus de 25 % des postes. Les syndicats n'ont pas tardé à réagir.

Dans un communiqué diffusé dimanche, le SNJ et la CFE-CGC ne contestent pas « la nécessité d'un plan de sauvegarde de l'emploi ». Mais ils pointent des contradictions entre les objectifs affichés par la direction du JIR et les propositions de cette même direction. Pour sortir des difficultés, l'objectif affiché est d'augmenter le chiffres d'affaires, ce qui signifie augmenter les

ventes et les recettes publicitaires. Pour cela, il apparaît logique de s'appuyer sur les salariés affectés à la production. Mais le plan de licenciements vise justement à faire des coupes drastiques dans toutes les équipes chargées de la production. Il épargne par contre l'encadrement. À part la logistique, tous les postes de direction sont maintenus, ainsi que ceux des services des ressources humaines. C'est un phénomène curieux, car la diminution du nombre des salariés chargés des tâches d'exécution devrait entraîner celle du nombre des encadrants. Ce n'est pas le cas. Est-ce à dire que les directeurs vont prendre à leur charge les tâches d'exécution qui étaient du ressort des travailleurs licenciés ?

Les propositions de la direction montrent que face à la crise, dirigeants et exécutants ne sont pas sur un pied d'égalité. Or les salariés appliquent une politique décidée par la direction. Cette dernière a donc une part de responsabilité dans la crise, mais le plan de licenciement qu'elle propose sauvegarde ses intérêts.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Un système scolaire plus sélectif

Les jeunes Réunionnais quittent l'école bien plus tôt qu'en France

Dans une étude de l'INSEE publiée hier, les données donnent un coup de projecteur sur un des points de départ des inégalités : le système scolaire. À La Réunion, il est beaucoup plus sélectif qu'en France, ce qui ne peut que contribuer à la crise. Est-ce dû à un manque de moyen ? Aux méthodes pédagogiques ou à toute autre raison ? Dans le débat sur l'égalité réelle, un tel écart peut-il laisser indifférent ?

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'INSEE Réunion a publié hier une étude intitulée « Parité et parcours scolaire à La Réunion : les filles moins en difficultés que les garçons ». L'objet de ce travail est d'évaluer les différences existant entre filles et garçons sur des points tels que le niveau de formation, la durée des études, le choix d'orientation en troisième.

Cette étude compare également les résultats obtenus à La Réunion à la France.

Ces données permettent de donner un nouvelle lecture aux résultats. Elles permettent non seulement de mesurer les différences entre filles et garçons, mais surtout entre La Réunion et la France.

Cette comparaison est très importante dans le cadre du débat sur l'égalité réelle. La Réunion est en effet qualifiée de département ayant une situation sociale hors-norme. Cela découle de plusieurs faits : plus de 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté ; le taux de chômage approche 30 % ; plus de 110.000 Réunionnais sont touchés par l'illettrisme. Les politiques appliquées se heurtent à une autre réalité, celle de la croissance démographique. Malgré toutes les subventions, l'économie est dans l'impossibilité de créer les 7.000 emplois annuels correspondant à la hausse de la population active. Ce déficit accentue donc un chômage record : plus de 130.000 Réunionnais sont officiellement totalement privés d'emploi, et près de 180.000 sont inscrits à Pôle emploi.

30 % des Réunionnais sortis de l'école à 18 ans

Dans le système actuel, le diplôme est présenté comme une des meilleures armes contre le chômage. Force est de constater que selon l'étude publiée hier, les jeunes quittent l'école beaucoup plus tôt qu'en France. Jusqu'à 16 ans, la scolarité est obligatoire. La proportion de jeune à l'école est la même à La Réunion et en France. Mais une fois passé 16 ans, ce n'est plus le cas.

À 18 ans, âge du bac, plus de 30 % des jeunes Réunionnais ne sont déjà plus à l'école. À 21 ans, c'est-à-dire à l'âge du premier diplôme universitaire ou de technicien supérieur, plus de 70 % des Réunionnais sont en dehors du système scolaire. À 24 ans, seulement 10 % des Réunionnais sont encore dans un établissement pour préparer un diplôme d'ingénieur ou un master.

En France, la situation est nettement différente. À 18 ans, plus de 80 % des jeunes sont encore scolarisés. À 21 ans, plus de la moitié d'une classe d'âge prépare un premier diplôme universitaire ou de technicien supérieur. À 24 ans, près de 20 % des jeunes de France suivent des cours pour devenir ingénieur ou obtenir un master.

Ces données se retrouvent dans la proportion des personnes diplômées de l'enseignement supérieur, dans la tranche d'âge 25 à 34 ans. À La Réunion et en France, elle aug-

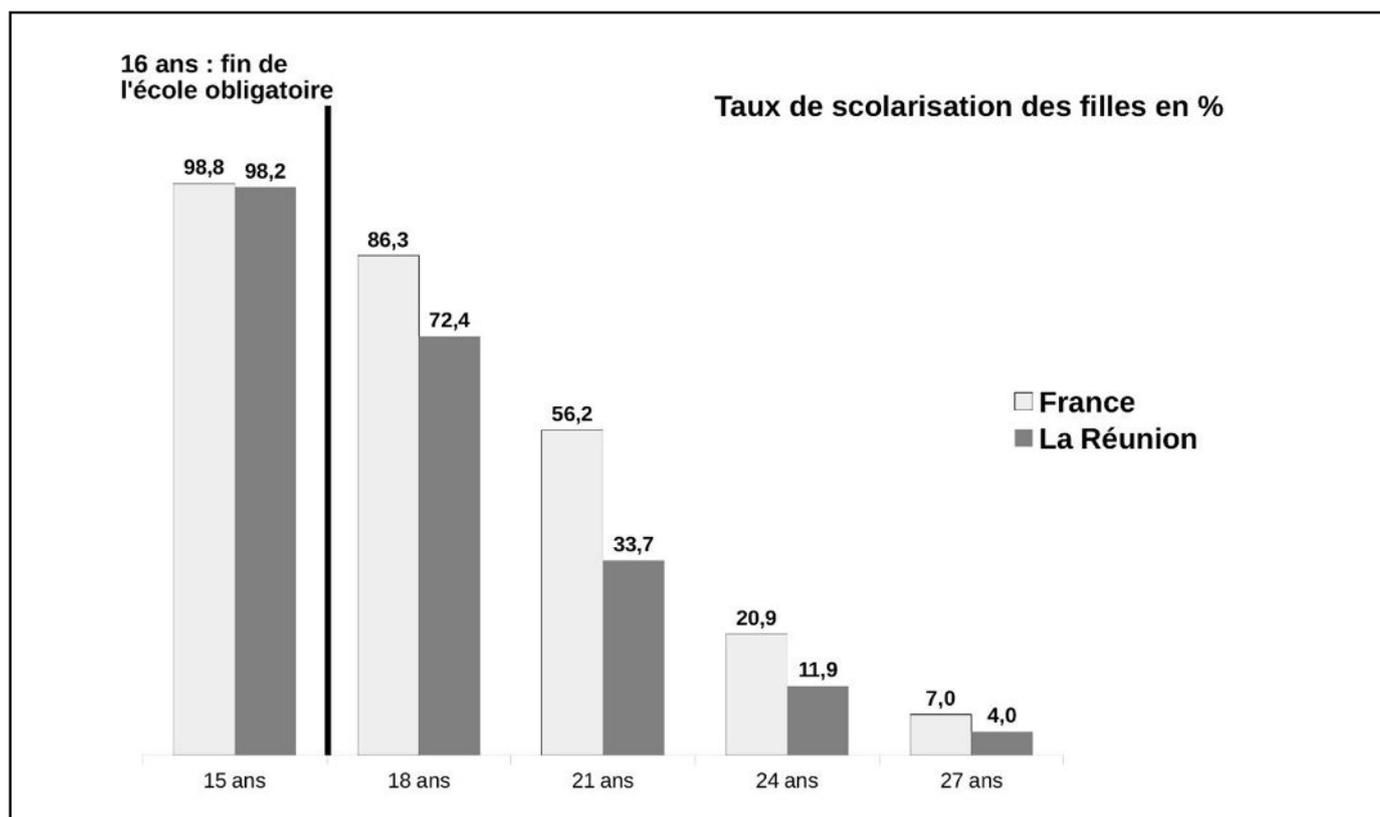
mente régulièrement depuis 1990, mais l'écart a tendance à augmenter au détriment de La Réunion : 13 points de retard pour les femmes en 1990, 19 en 2012. Chez les hommes, l'écart était de 10 points en 1990, et de 16,5 points en 2012.

Près de 60 % des jeunes au chômage

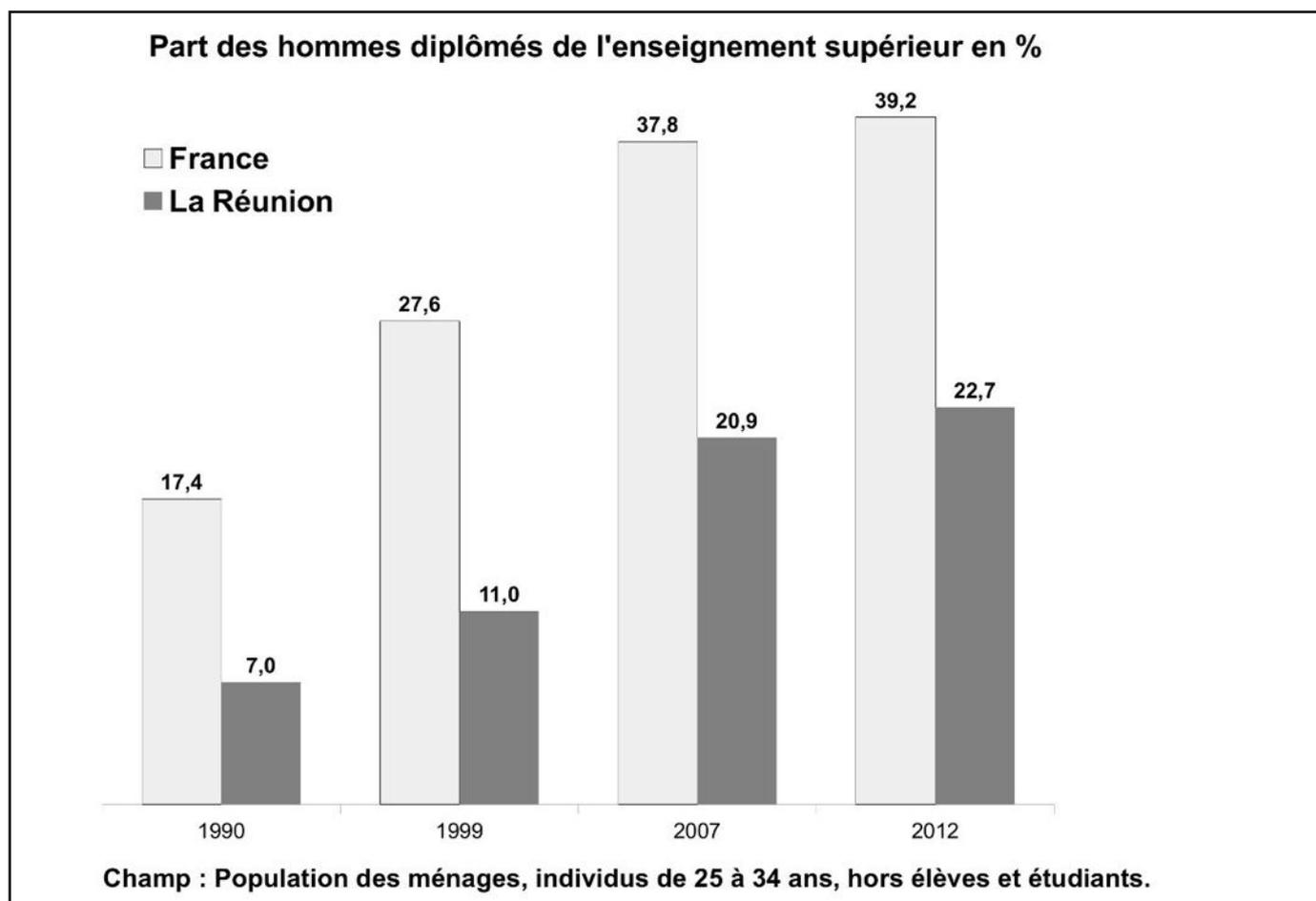
La sortie plus précoce du système scolaire fait que par rapport aux jeunes du même âge en France, les Réunionnais sont moins diplômés.

Mais il est à souligner que cet écart s'amplifie encore dans le domaine du chômage. En effet, près de 60 % des jeunes sont privés d'emploi à La Réunion. C'est trois fois plus qu'en France.

M.M.



À La Réunion, les filles quittent l'école bien plus tôt qu'en France.



L'écart avec la France grandit dans la proportion des hommes diplômés.

Oté

Ramas mantèr la pa bon !

Matant Zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon devant l'éternité, mi domann amoin bien akoz zot i vé rolèv lo mor toultan. Mi oi zot, bann rouj-de-fon konm demoun lo zyé lé deviré an aryèr. Akoz zot i fé pa konm la modèrnité i komann : zot té i vé in n'afer, la vi la pa doné ébin pass a ot-shoz. Mi vé anparl lo tram-train : zot la pa gagné, lo pèp la vot kont ébin pas l'éponj dsi l'ardoiz-la. Aprop in pé z'ot majinasyon. La pa bézoin grongné, grongné, grongn dann vid konmsa. Tout fason, si zot la pa kontan, pran konstan. Tok ! Pran sa pou toué !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, moïn lé pa fdakor avèk ou san paour san. Kosa zot i kroi dann lo préfektir, Kosa zot i kroi dann konsèy réjyonal ? Zot i pans kréol la tyé kouyon pou pran son plas ? Lo rosh la tonbé, sa lé vré mé si l'avé ashèv lo tram-rtrain dopi 2013 noré té fini é konmsa o moins kréol nora gingn lo train pou roul dodan é moins traka dsi si la rout... In n'ot afèr mi sort lir dann zournal lo débouli i tonm a « pig » : a pig pou lo préfé oblij demoun aksèp lo bann karyèr ! apig pou konsèy réjyonal fé son piblisité dann télé ! A pig pou dir sak i vé pas o rout-la lé kont l'intéré La Rényon. Asé ramas mantèr avèk kréol don ! Ramas mantèr la pa bon. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin

« Volèr i vol volèr, lo dyab i ri ! » - In kozman po la rout

Zot I pé pa dir amoin zot I koné pa kozman-la ? Si zot I koné pa li, dizon zot I koné pa tomat. Bin alor, pou kosa mi arvir la dsi zordi ? Pars dopi kéktan avèk bann provèrb difisil pou konprann mon koko d'tète té i komans fé mal. Sète-la la pa dir pou vréman ! Anplis sa i éspas toulézour dann la sosyété kan bann z'om d'afèr i asosyé, apré i désosyé, i dékol i rokol. Donk zot i oi bien sa i éspas. Afèr lo dyab i ri ? Pou moïn pars lo dyab lé dalon avèk péshé é si volé sé in péshé dé foi volé sé dé péshé. Aprésa bagar i pète : koud poin koudpyé, demoun i fash, famiy i antan pi. Défoi la gèr i pète rant péi pou sa mèm... Mé si lo dyab i ri, lo pèp i plèr : plis soufrans, plis traka, la famine, la mor, tou-sa-la. Fransh vérité i vo myé ète fran dan la vi. Zot i pans pa ?